

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2014 à 09h00 en Mairie

Sur convocation adressée le 23/03/14 le Conseil Municipal de la Ville de Montrouge s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, le 29/03/14 à 09h00, sous la présidence de **M. Jean LAURENT**, doyen d'âge, puis de M. **Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (42): M. Jean-Loup METTON, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Dominique GASTAUD, M. Antoine BOUCHEZ, Mme Gabrielle FLEURY-CARALP, M. Joël GIRAULT, Mme Carole HIRIGOYEN, M. Patrice CARRE, Mme Nicole GIBERT, M. Pascal HUREAU, Mme Marie COLAVITA, M. Jean LAURENT, M. Alain MILLOTTE, M. Jacques DUCHESNAY, Mme Marie-José RAMBEAU, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Françoise DECORDE, Mme Odile CABANNA-GRAVIER, Mme Gabrielle AUSTIN, M. Karim TAKI, Mme Laurence CHARREYRE, M. Patrice ONDOUA, M. Etienne LENGEREAU, M. David CAMUS, Mme Bénédicte LORSIN-CADORET, Mme Gwenola RABIER, M. Benoît SABBAGH, Mme Caroline ESTEVENON, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Clément FORESTIER, Mme Charlotte BAELDE, M. Pierre PERROCHEAU, Mme Marie MARSONE, Mme Carmelina DE PABLO, Mme Anne BELHEUR, Mme Dominique ARMANO, M. Claude DROUET, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY, M. Boris GILLET

Absents (0):

Excusés (1): M. Eric CASTIGNOLI

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du texte précité, à l'élection de deux secrétaires de séance pris dans le sein du Conseil pour la présente session.

Mme DE PABLO et M. MILLOTTE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions.

Discours de M. Jean LAURENT, doyen d'âge.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues,

Il me revient de présider, pour un temps, notre assemblée. C'est le privilège de l'âge.

C'est donc pour moi un honneur de présider l'assemblée communale, de la ville que j'aime et au sein de laquelle je siège depuis 13 ans. Ce nouveau mandat sera mon dernier mandat, il faut à un moment donné s'avoir s'arrêter et laisser sa place.

Je n'ai pas l'intention de faire durer ce plaisir au-delà du raisonnable. Mais j'aimerais vous dire quelques mots sur cette assemblée, ses coutumes, ses modes de fonctionnement et plus généralement sur l'esprit de notre ville : Montrouge.

La campagne électorale qui vient de se terminer a vu se confronter les projets et les idées, et puis parfois aussi, cette campagne a vu fleurir les postures idéologiques et partisanes.

Je dois souligner en cette année 2014, l'excellente tenue de cette joute démocratique. Que cela soit au niveau de la rencontre des Montrougiens sur les marchés, aux sorties de ce métro dont nous sommes si fiers... L'approche entre les représentants des différents candidats fut toujours cordiale er respectueuse des individus et de leurs idées. Nous n'avons pas eu non plus à déplorer d'attaque personnelle... Peut-être quelques sarcasmes auxquels certains de nos plus jeunes candidats n'ont pas su résister... Cela n'a pas d'importance au fond

Nous sommes là, et bien là, 43 représentantes et représentants légitimes de nos concitoyens.

J'aimerais donc en ce jour solennel m'adresser aux nouveaux membres de cette assemblée. Quelles que soient nos options et nos opinions, cette assemblée est celle des Montrougiens. Elle vit et agit sous leur regard et pour leur bien.

Nous sommes ici, majorité et opposition, à leur service exclusif et mus uniquement par le bien public.

Soyons toujours des exemples d'écoute, d'ouverture à l'autre, soyons prompts à l'échange.

Il n'est rien de plus démocratique que notre assemblée, et pour ma part, je suis toujours heurté par le ton de ceux qui en appellent à la démocratie, quand l'expression de celle-ci les contrarie à titre individuel. La démocratie représentative est juste, équitable mesurable et sanctionnée à termes réguliers. Les approches dites de démocratie directe ou participative me semblent consacrer l'opinion de minorités agissantes et me semblent soustraites aux contrôles nécessaires à une réelle démocratie.

Nous avons en France la chance de vivre dans une démocratie qui garantit notre liberté d'expression et d'opinion.

Nous avons le droit de penser et d'être différent, quelle chance, mais ce droit a pour corollaire le respect de l'autre et la loyauté, et c'est le cas depuis toujours au sein de cette assemblée. J'espère que cette valeur démocratique perdurera et que nous en serons tous les scrupuleux gardiens pour le bien de Montrougiens.

Montrouge dans sa forme actuelle n'a que 154 ans, très belle ville située aux portes de Paris, Montrouge n'a pas de monument célèbre comme Paris, notre ville pourrait être une ville de banlieue sans attrait, sans charme, sans vie, sans saveur, et bien ce n'est pas le cas, être de Montrouge, être Montrougien, ce n'est pas rien, notre ville a une identité jeune mais très forte. Durant mes deux mandats précédents, j'ai pu observer et avoir le plaisir de constater que les nouveaux venus s'adaptent très rapidement à cette culture si particulière, la font évoluer, participent aux échanges, mais surtout l'adoptent. Belle preuve d'amour pour notre ville et belle preuve de tolérance.

Le conseil municipal est en quelque sorte le comptable de cette histoire et de cette identité. L'institution communale n'est pas seulement le prestataire de service de ses habitants, l'institution communale est le garant de l'harmonie de notre communauté et du lien social qui en est le ciment.

C'est fort de ce principe que nous devons par le code général des collectivités territoriales, régler par nos délibérations, les affaires de la commune.

Pour un certain nombre d'entre nous, ce n'est pas le premier mandat, et nous connaissons bien ces soirées studieuses qui, 12 fois par an, nous réunissent jusqu'à des heures avancées de la nuit pour échanger, délibérer, afin de rendre Montrouge encore plus agréable à vivre.

Mais la vie d'un élu ne consiste pas qu'à venir voter des délibérations en conseil, c'est une vie de tous les jours, tel concitoyen nous aborde pour exposer ses préoccupations, qu'elles soient personnelles ou générales et nous nous devons d'y apporter une réponse.

Etre élu n'est pas forcément un sacerdoce, mais un engagement de par notre fonction, fonction qui nous a été remise par les Montrougiens lors des élections.

Etre conseiller municipal, c'est aimer sa ville, aimer ses habitants, et avoir ce souci en permanence en tête.

J'entame aujourd'hui mon troisième mandat, c'est une vie que j'aime passionnément. Cette vie est faite d'attentions, d'inquiétudes, d'espoirs, mais aussi de combats parfois, mais notre récompense c'est la joie et la satisfaction de nos mandants.

Avoir obtenu la confiance de nos concitoyens est un immense honneur, mais aussi une grande responsabilité, c'est aussi une grande satisfaction dans la joie de servir.

Nous allons dans quelques instants désigner le Maire de la commune. C'est notre compétence exclusive de porter la responsabilité du choix de l'exécutif de notre assemblée, mais surtout de celui ou celle vers qui l'on se tourne dans les grands événements bons ou mauvais de la vie. Les uns et les autres nous avons fait notre choix depuis un certain temps déjà, et notre système électoral propice au dégagement d'une majorité claire ne laisse pas un bien grand suspens.

Pourtant l'instant est solennel et un peu émouvant pour moi qui préside cette séance.

En ma qualité de Président de séance, je dois procéder à l'installation de notre conseil, en rappelant les résultats du scrutin de ce dernier dimanche. Nous procéderons ensuite à la désignation des secrétaires de séance, puis des scrutateurs. Enfin nous procéderons à l'élection proprement dit de notre Maire, à qui je céderai alors cette place.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

1 – Installation du Conseil Municipal – rappel des résultats

Rapporteur : M. LAURENT

Je vous rappelle les résultats de l'élection municipale qui a eu lieu dimanche 23 mars 2014 :

28 239 inscrits, 16 185 votants. Se sont traduits par 15 733 suffrages exprimés, répartis comme suit :

Liste « Vivre à Montrouge » 1 096 voix soit 6,97% des suffrages exprimés

Liste « Agir pour tous à Montrouge » 4 553 voix soit 28,94% des suffrages exprimés

Liste « unité et résistance contre l'austérité, pour la défense de la démocratie communale, de l'école publique et des services publics » 384 voix soit 2,44% des suffrages exprimés.

Liste « Avec vous pour Montrouge » 9 700 voix soit 61,65% des suffrages exprimés ;

En conséquence, la liste conduite par M. Jean Loup METTON ayant recueilli la majorité absolue des voix obtient 36 sièges, celle conduite par M. Joaquim TIMOTEO obtient 6 sièges et celle conduite par M. Boris GILLET obtient 1 siège.

2 - Désignation des secrétaires de séances

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2014-1

Ont été désignés à l'unanimité pour occuper les fonctions de secrétaires de séances : Madame Carmelina DE PABLO et Monsieur Alain MILLOTTE;

3 - Désignation des scrutateurs

Rapporteur : M. LAURENT Délibération n°2014-2

Ont été désignés à l'unanimité pour occuper les fonctions de scrutateurs : Madame Marie-Cécile MARSONE et Monsieur Paul-André MOULY

Adopté à l'unanimité

4 - Election du Maire

Rapporteur : M. LAURENT Délibération n°2014-3

Nous allons maintenant procéder à l'élection pour six ans de celui de nos membres qui aura la charge de veiller quotidiennement à la bonne administration de notre Ville.

Préalablement, je vous rappelle les principales dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales réglementant cette élection.

Article L.2122 – 7 – Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L. 2122 – 10 – Le Maire et les Adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal.

Le Président de séance invite les candidats à se faire connaitre.

Au nom de la liste "Avec vous pour Montrouge" Madame Claude FAVRA présente la candidature de M. Jean-Loup METTON.

Au nom de la liste "Agir tous à Montrouge" Madame Carmelina DE PABLO présente la candidature de M. Joaquim TIMOTEO.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 42

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1 Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue 21

Ont obtenus: Jean Loup METTON: 35 et Joaquim TIMOTEO: 6

Monsieur Jean-Loup METTON a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.

Après son élection, Monsieur METTON, prononce ces quelques mots :

Mes chers collègues merci beaucoup pour votre confiance, renouvelée pour certains et nouvelle pour d'autres. Merci parce que nous allons maintenant travailler ensemble pour six ans pour notre belle ville de Montrouge, nous en sommes tous très fiers et nous nous en sentons tous responsables.

Je voudrais d'abord dans un premier temps féliciter tous les élus, majorité et opposition, qui sont autour de cette table, parce qu'ils ont été élus par les montrougiens, c'est la démocratie, ils représentent tous Montrouge. Tous au même titre, même s'il y a une majorité et une opposition dans ce conseil, et donc je voudrais les féliciter pour ces résultats, je voudrais bien sur remercier les électeurs, les montrougiens et les montrougiennes qui nous ont fait confiance et nous essayerons d'être aussi dignes de cette confiance que nous pensons l'avoir été dans le passé.

Je voudrais avoir en cet instant une pensée particulière pour nos anciens élus, puisqu'il y a un nouveau conseil municipal, et un certain nombre de nos collègues nous ont quittés soit pour des raisons de disponibilité, soit pour des raisons d'âge. Pendant des années ils ont donné beaucoup de leur temps, de leur énergie de leur compétence pour la ville de Montrouge et je pense que l'on pourrait les applaudir.

D'ailleurs mes chers collègues, ils ont laissé beaucoup de regrets, donc ceux qui devront prendre la suite auront de lourdes responsabilités.

Je voudrais remercier les services de la ville et tout le personnel municipal sans lesquels

nous ne pourrions rien faire. Nous sommes l'organe délibérant, nous apportons les impulsions, nous apportons les initiatives et les idées, mais s'il n'y avait pas le personnel et les services de la Ville et bien tout cela resterait lettre morte, et c'est grâce au travail que nous avons fait tous ensemble que nous avons été élus, puisque les citoyennes et les citoyens de Montrouge ont pris acte concrètement sur le terrain de ce que nous avions fait. Monsieur le Directeur Général des Services vous transmettrez à vos équipes toute notre reconnaissance.

Nous avons six années devant nous avec beaucoup à faire, six années qui ne seront pas faciles surtout au niveau financier. Nous avons de grands points d'interrogation comme la métropole du grand Paris, par exemple, qui est un dossier pas encore ficelé puisque l'on attend les ordonnances pour savoir quelles réalités vont s'imposer à nous, mais qui pourrait nous rendre la vie plus difficile, et en particulier en matière financière. Il va falloir être très prudent, très raisonnable, nous l'avons été et nous continuerons à travailler dans ce sens.

Je souhaite que nous continuions à travailler, comme par le passé, majorité et opposition dans la même compréhension, dans le même respect mutuel. A Montrouge les conseils municipaux se sont toujours tenus avec beaucoup de correction, et d'estime réciproque. Il y a une majorité et il y a une opposition, en démocratie il faut absolument qu'il y ait une opposition et il faut qu'elle puisse s'exprimer. Mais elle l'a toujours fait dans le passé dans le respect des uns et des autres, et je souhaite, et je pense que cela me sera confirmé par les faits, que cela va continuer comme c'était le cas. Je souhaiterais que l'on reste un conseil municipal exemplaire (nous avons toujours essayé d'éviter au sein de ce conseil les questions nationales qui sont les plus politiques, il faut continuer à le faire et s'attacher à travailler sur les questions qui concernent la commune, et si nous travaillons sur des faits concrets qui concernent les montrougiennes et les montrougiens, tout se passera bien).

Je voudrais dire à l'opposition que dans les différents organes pour lesquels nous allons désigner des candidats, nous avons fait en sorte, autant que faire se peut, que l'opposition soit représentée partout, et dans certains cas nous sommes au dessus de la proportion. Ce qui prouve le respect de l'opposition et parce que tout ce que nous faisons est totalement transparent, et nous le souhaitons efficace.

Puis la parole est donnée successivement à plusieurs conseillers :

Monsieur TIMOTEO

Les électeurs se sont clairement prononcés dimanche dernier et un nouveau conseil municipal est sorti des urnes.

Tout d'abord, je veux saluer tous les nouveaux élus qui, quelle que soit leur couleur politique, sont tous issus du suffrage universel.

Je veux également remercier les électeurs qui se sont prononcés pour la liste « Agir tous à Montrouge » que je conduisais. Que les électeurs qui nous ont fait confiance sachent que nous saurons porter leurs voix dans ce conseil et faire vivre le débat démocratique dans la ville.

Le 23 mars dernier, le vote des électeurs est allé au-delà du seul choix entre les projets qui se sont confrontés durant cette campagne locale. Le message adressé a dépassé largement les frontières de notre ville. Ce message (pour plus de solidarité, pour plus de justice sociale, pour plus d'égalité réelle), il faut l'entendre pour notre pays, mais aussi pour Montrouge.

Les besoins des montrougiens restent nombreux et notamment la question du logement, des équipements de la petite enfance et la jeunesse ou encore l'écoute des habitants.

Ces besoins sont essentiels et ce ne sont pas de simples détails comme vous avez pu les qualifier ces dernières semaines. Les élus de la gauche seront attentifs à ce que les avancées soient obtenues sur ces points durant la mandature.

Enfin si nous devons être dans cette enceinte, représentatifs d'une démocratie de maturité en respectant nos divergences, nous devons aussi avoir une exigence de clarté face aux Montrougiens.

Cette exigence passe notamment par le choix d'assumer ses convictions et ses valeurs,

sans cacher son étiquette politique ce que vous avez fait tout au long de cette campagne.

Etre conseiller municipal, c'est œuvrer au service des Montrougiens avec désintérêt et sans compter son temps. Ce sera le cas, j'en suis convaincu, pour chacune et chacun d'entre nous dans cette enceinte. Assumer cette charge demande donc du temps mais cela demande que l'on n'entrave pas son exercice. Cela passe par plus de transparence, de respect des points de vue et par un accès véritable à l'information pour tous les conseillers municipaux. C'est le souhait que je formule pour le mandat qui s'ouvre afin que chacun exerce ses fonctions en pleine connaissance des dossiers.

C'est dans cet esprit et dans la continuité de l'action engagée que les conseillers municipaux de gauche ne ménageront pas leurs efforts pour que les attentes des montrougiens soient entendues tous au long des 6 prochaines années.

Monsieur TIMOTEO rend hommage aux anciens élus de son groupe.

M. DROUET

A cet instant de la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal, je souhaite faire une intervention.

En effet, les résultats des élections municipales, rappelés par le doyen de notre assemblée, appellent des remarques. Ce scrutin a été marqué par une forte abstention à Montrouge, comme dans l'ensemble du pays. La participation est passée de 60% en 2008 à 57% en 2014, allant même jusqu'à 51% dans un bureau de vote.

Ce n'est pas le signe d'un désintérêt pour la commune, mais plutôt les difficultés de la vie quotidienne qui ont pesé sur cette élection. Il est donc nécessaire de répondre aux urgences sociales au plan national, mais également à Montrouge.

Les communistes ont la volonté d'être toujours plus utiles aux montrougiens, d'améliorer leurs conditions de vie et de combattre les logiques d'austérité.

Dans quelques jours, Monsieur le Maire, vous présenterez le budget de la ville pour 2014, vous pouvez compter sur notre vigilance afin que soient pris en compte les besoins de la population de Montrouge, en particulier :L'augmentation du budget pour l'action sociale, la construction d'équipements publics à savoir :

Une école élémentaire : vous avez précisé dans votre programme « si besoin », mais évidemment qu'il est nécessaire de construire une nouvelle école !!

Une crèche qui n'est pas dans votre programme mais que les parents attendent. D'ailleurs cette structure avait été envisagée et depuis deux ans elle a disparu...

Des logements sociaux : vous prévoyez de « construire de nouveaux logements sociaux pour atteindre le seuil de 25% : cela parait plus que normal puisque la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové » votée en février 2014 a fait passer le seuil de 20 à 25%...

Montrouge a donc l'obligation d'atteindre ce niveau. Ce sont donc plusieurs programmes de logements qui doivent être construits dans les prochaines années.

Je souhaite donc que des projets soient engagés dans les meilleurs délais pour répondre aux nombreux demandeurs de logements évalués entre 4000 et 10 000 personnes...

Au-delà du numéro unique, il s'agit bel et bien de mal logés qui souhaitent obtenir un logement à Montrouge.

De même je suis particulièrement préoccupé, comme de nombreux enseignants, parents, personnel communal, sur la mise en place des rythmes scolaires à Montrouge, pour la rentrée 2014. Une « mascarade » de consultation a été organisée.

En aucun cas la proposition d'organisation du temps scolaire telle qu'elle a été votée lors du conseil municipal du 19 décembre 2013 ne répond aux besoins des enfants :

Pas de locaux adaptés (ils sont déjà trop petits alors avec plus de 4000 enfantsvous pouvez imaginer)! Pas de personnel en nombre suffisant et formé. Par exemple que vont devenir les 120 enfants qui allaient chaque mercredi à Villouvette?

Enfin pour terminer, je tiens à souligner que lors du conseil municipal du 19 décembre 2013, nous avons proposé que la nouvelle école qui est (enfin) en construction dans la ZAC des portes de Montrouge porte le nom de « Nelson MANDELA » pour rendre hommage et marquer notre ville de cet homme d'exception.

Allez-vous encore décider seul, Monsieur le Maire, du nom de cette future école ? Comme vous pouvez le voir, je resterai toujours au service des montrougiens.

Dans la continuité de l'action des conseillers municipaux communistes, je ne ménagerai pas mes efforts avec le groupe de gauche à Montrouge, afin qu'il soit répondu positivement aux attentes de la population de notre ville.

Madame DE PABLO

Je réitère les félicitations au nouveau conseil municipal ainsi que les remerciements aux électeurs, exprimés par mes collègues. Le vote a eu lieu, la démocratie s'est exprimée.

Mais qu'est-ce que la démocratie ?

La démocratie est un bien commun mystérieux que l'on brandit dans les discours, dans les grandes phrases, et finalement nous ne la vivons pas assez. Le taux d'abstention en est la preuve.

Alors comment faire vivre cette démocratie?

Et bien la condition première c'est le savoir. Si le droit au savoir de tout citoyen est confisqué, si ce citoyen n'est pas informé sur les affaires publiques, s'il ne connait pas les faits, il n'est pas en mesure de faire vivre cette démocratie.

Le premier maire de Paris, et aussi le premier Président du tiers état disait « la publicité de la vie politique est la sauvegarde du peuple ». Effectivement, tout ce qui est d'intérêt public doit être public, sinon la démocratie nous n'y somme pas.

Aujourd'hui la démocratie exige la participation plus que la représentation.

Vous le savez mon parti est particulièrement attaché à l'exercice de la démocratie locale, aussi, Monsieur le Maire, Chers collègues, avec mes collègues de l'opposition nous allons tout faire dans cette mandature pour que nos concitoyens reviennent vers cette dynamique démocratique où chacun peut s'impliquer.

Madame BELHEUR

Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, Chères Montrougiennes, chers Montrougiens,

Tout d'abord permettez-moi de remercier les électeurs qui ont voté pour notre liste « Agir pour tous à Montrouge », le 23 mars dernier. Permettez-moi également de vous féliciter votre équipe et vous même pour votre élection et de souhaiter la bienvenue à nos collègues nouvellement élus. Si à Montrouge, nous élus de tous bords depuis 2008 ou de plus longue date, avons toujours strictement observé les règles de la courtoisie républicaine et celles de la courtoisie tout court et si malgré nos divergences, nous avons entretenu des relations empreintes de cordialité et de respect, nous n'en avons pas moins défendu les convictions qui nous animent avec sincérité et enthousiasme.

Nous allons continuer à les défendre tout au long de ce mandat de 6 ans, notamment en ce qui concerne les personnels de notre ville.

En effet les discussions que nous avons eues au cours de cette campagne, dont vous avez vous-même reconnu la bonne tenue, ont confirmé l'analyse que nous faisions du management mené dans cette ville. Difficultés d'organisation du travail dans certains services, risques psychosociaux pas assez pris en compte, manque de concertation avec les partenaires sociaux, tels sont les points cruciaux, qui à nos yeux doivent changer.

Nous souhaitons que ce nouveau mandat soit l'occasion d'une rénovation du management et qu'il s'inscrive dans un principe de gestion des ressources humaines, juste pour tous et respectueuse de chacun. Les élus de ce groupe ne manqueront pas tout au long de ces 6 ans de vous le rappeler et de vous solliciter fermement pour la mise en œuvre concrète de ce principe prioritaire. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur MOULY

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Les électeurs ont tranché dimanche dernier, et bien que le contexte national, je le pense, vous a un peu aidé, vous avez gagné les élections municipales et c'est un fait. Je ne partage pas vos orientations, mais je respecte le vote des électeurs.

Malheureusement cette élection fut aussi marquée par un fort taux d'abstention. En effet, seuls 16 185 électeurs sont allés votés sur les 28 239 que compte notre commune.

Montrouge n'a pas été épargné par l'abstention, loin de là. Nos devons nous interroger sur les raisons de cette abstention.

Je souhaite également remercier l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés, et notamment les montrougiennes et les montrougiens ayant voté pour la liste « Agir pour tous à Montrouge ». Que les électeurs qui nous ont fait confiance sachent que nous porterons leurs voix au sein de ce conseil, et cela durant 6 ans.

C'est dans cette logique que nous avons décidé d'un groupe unique d'opposition. Soyez certains que je saurai, comme les autres élus de mon groupe, prendre part à ce débat afin de représenter et défendre les valeurs qui sont les nôtres.

Je veux saluer l'ensemble des élus sortants, quelle que soit leur sensibilité politique, qui ont beaucoup donné à notre ville, et j'ai une pensée particulière en ce jour pour les élus de gauche qui étaient avec nous en 2008 et qui ne sont plus autour de cette table aujourd'hui (Mme LASSERE, Mme LEVERT, Mme BOUVET DE LA MAISONNEUVE, Mme ROBINEAU M. BIREBENT. M. VINCENT).

Et enfin je salue les nouveaux élus de ce conseil, et je souhaite à tous un excellent travail dans l'intérêt de notre ville et des montrougiens durant 6 ans.

Monsieur GILLET

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues, Je tiens tout d'abord à saluer votre élection et à vous assurer que je m'inscris pleinement dans le respect et la cordialité de cette assemblée.

Je tiens également à remercier les 1096 électeurs qui ont porté leur suffrage sur la liste Vivre A Montrouge.

J'ai été élu pour siéger à ce conseil sur la foi d'une démarche et d'un programme citoyen. Une démarche et un programme fondés sur l'idée qu'il est possible de dépasser les clivages politiques pour travailler ensemble et en toute liberté, au bien commun.

C'est dans cette ligne de conduite que j'inscris ma participation à ce conseil. En conséquence, je prends la décision de me positionner en dehors des groupes constitués par la majorité et l'opposition.

Je souhaite conserver mon libre arbitre pour agir en accord avec les engagements que j'ai pris avec les Montrougiens qui ont soutenu les propositions de la liste Vivre à Montrouge.

Attentif à la transparence des débats, au respect de l'humain et au bien-être de tous nos concitoyens, je ne cesserai de porter dans cette enceinte la voix des montrougiens qui ont fait confiance à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire.

Je ne doute pas que dans ce conseil la démocratie existe et que je pourrai y exprimer les souhaits de nos concitoyens qui préfèrent l'engagement indépendant aux prises de position partisanes.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

Sous la présidence du Maire

5 - Détermination du nombre des Adjoints au Maire

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2014-4

Avant de procéder à l'élection des Maires-Adjoints, en application de l'article L 2122 -2 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nous prononcer sur le nombre des adjoints au maire.

Ce nombre ne devant pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, je vous

propose de désigner 12 adjoints au maire pour me seconder dans la gestion quotidienne de notre ville.

Adopté à la majorité

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant, et M. GILLET

6 - Elections des adjoints au Maire

Rapporteur: M. LE MAIRE

Délibération n°2014-5

L'article L 2122 – 7 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les conditions d'élections des adjoints au Maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret.

Un délai de cinq minutes a été fixé pour le dépôt des candidatures. A l'issue de ce délai le Maire a constaté le dépôt d'une seule liste d'adjoints au Maire, celle dont le premier nom est "Claude Favra".

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages déclarés par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 35

La liste dont le premier nom est "Claude Favra" a obtenu : 35 suffrages.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste :

Mme Claude FAVRA M. Thierry VIROL

Mme Dominique GASTAUD

M. Antoine BOUCHEZ

Mme Gabrielle FLEURY

M. Joël GIRAULT

Mme Carole HIRIGOYEN

M. Patrice CARRE

Mme Nicole GIBERT

M. Pascal HUREAU

Mme Marie-Line COLAVITA

M. Jean LAURENT

Adopté à la majorité

7 - Annonce de l'ordre officiel du tableau du conseil municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2014-6

Après l'élection du Maire et des adjoints il convient d'établir l'ordre définitif du tableau de notre conseil municipal.

Je vous rappelle qu'en application des articles R ; 2121 – 2 et R 2121 – 4, après le Maire, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination (dans l'ordre de la liste qui vient d'être élue). En ce qui concerne les conseiller municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- Et à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Monsieur Jean-Loup METTON Madame Claude FAVRA Monsieur Thierry VIROL Madame Dominique GASTAUD Monsieur Antoine BOUCHEZ Madame Gabrielle FLEURY Monsieur Joël GIRAULT Madame Carole HIRIGOYEN Monsieur Patrice CARRE Madame Nicole GIBERT Monsieur Pascal HUREAU Madame Marie-Line COLAVITA Monsieur Jean LAURENT Monsieur Jean LAURENT Monsieur Jean-Yves VERZEELE Madame Marie-José RAMBEAU Monsieur Jean-Yves VERZEELE Madame Liliane GRAINE Madame Françoise DECORDE Madame Odile CABANNA Madame Gabrielle AUSTIN Monsieur Karim TAKI Madame Laurence CHARREYRE Monsieur Patrice ONDOUA Monsieur Etienne LENGEREAU Monsieur David CAMUS Madame Bénédicte LORSIN-CADORET Madame Gwenola RABIER Monsieur Benoit SABBAGH Madame Caroline ESTEVENON Madame Marie-Sophie LESUEUR Monsieur Clément FORESTIER Madame Charlotte BAELDE Monsieur Pierre PERROCHEAU Madame Marie-Cécile MARSONE Madame Anne BELHEUR Madame Dominique ARMANO-PELLAN Monsieur Claude DROUET	Maire 1er adjoint 2éme adjoint 3éme adjoint 4éme adjoint 5éme adjoint 6éme adjoint 7éme adjoint 10éme adjoint 11éme adjoint 12éme adjoint Conseiller(e) Municipal(e) Conseiller(e) Municipal(e) d°
•	
Monsieur Joaquim TIMOTEO	ď°
Monsieur Paul-André MOULY	ď°
Monsieur Boris GILLET	ď°

8 - Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-7

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au Maire, tout ou partie, et pour la durée de son mandat, des tâches énumérées à ce même article.

Dans ces conditions je vous propose de charger le Maire :

- D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, étant préciser que sauf tarif nouveau, ceux-ci pourront évoluer que dans la limite de la différence entre le dernier indice connu des prix à la consommation hors tabac et la valeur du même mois de l'année précédente, augmentée de 20% :
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal par son vote de recettes d'emprunts au budget ainsi qu'à l'état des reports, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires :
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune :
- les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à savoir l'exercice d'un droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble du territoire de la commune.
- le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, dans certaines zones tel que délimité dans la délibération du 17 décembre 2008.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elles, quels que soient l'objet du litige, la juridiction devant laquelle il est porté, et que ce soit en première instance, en appel ou en cassation ;
- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 10 000 000 €;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Madame DE PABLO intervient pour signifier que son groupe ne votera pas cette délibération car il estime que, par le passé, l'utilisation du droit de préemption n'a pas toujours été exercée dans l'intérêt public.

Adopté à la majorité

Vote contre du Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant, et abstention de M. GILLET

9 - Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur: M. LE MAIRE

Délibération n°2014-8

A chaque renouvellement de la Municipalité, les membres du Conseil sont appelés à délibérer pour fixer les indemnités de fonction du Maire, des Maires Adjoints et des Conseillers délégués conformément aux textes en vigueur.

La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 fixe les modalités de calcul des indemnités des élus.

Les indemnités des élus sont déterminés par référence au traitement de l'indice brut terminal de la fonction publique, indice brut 1015 - indice majoré 821.

Un taux maximal en pourcentage de l'indice brut 1015 peut être attribué aux élus :

- Taux de 90% pour le Maire
- Taux de 33% pour les Adjoints
- Avec une majoration de 15% notre commune étant un chef lieu de canton.

Le montant des crédits ouverts mensuellement s'élève à 21 246,41€ Sur lequel un montant mensuel de 1 836,11€ sera prélevé afin de permettre le versement d'une indemnité à sept conseillés délégués.

Compte tenu de ces dispositions, je vous propose de fixer les indemnités des élus, à compter du 5 avril 2014, ainsi qu'il suit :

Le Maire : indemnités fixées à 90% du traitement- de l'indice brut 1015, majoré 821 + 15% pour la majoration chef lieu de canton.

Les adjoints : indemnités fixées à 29,50% maximum du traitement de l'indice brut 1015, majoré 821 + 15% pour la majoration du chef lieu de canton,

Les conseillers municipaux délégués : indemnités fixées à 6% maximum du traitement de l'indice brut 1015, majoré 821 + 15% pour la majoration du chef lieu de canton

M. MOULY fait part du souhait de son groupe que l'ensemble des élus soient indemnisés eu égard au travail et l'investissement temps requis, à défaut le groupe votera contre.

Adopté à la majorité

Vote contre du Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant, et abstention de M. GILLET

10 - Désignation des délégués au comité syndical du SIPPEREC

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2014-9

Ont été élus à la majorité : Titulaire : M. Alain MILLOTTE, suppléant : M. Clément FORESTIER.

Ne prennent pas part au vote Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

11 - Désignation des délégués au comité d'administration du SIGEIF

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération n°2014-10

Ont été élus à la majorité : Titulaire : M. Pascal HUREAU, suppléant : M. Jean-Yves VERZEELE

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

12 - Désignation des délégués au comité syndical du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly Larue, L'Haye les Roses, Montrouge, et Sceaux

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-11

Ont été élus à la majorité : Titulaires : Messieurs Jean LAURENT et Pierre PERROCHEAU, suppléants : Messieurs Benoît SABBAGH et Karim TAKI.

Ne prennent pas part au vote Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

13 - Désignation des représentants au syndicat mixte Autolib'

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-12

Ont été élus à la majorité : Titulaire : Madame Marie-José RAMBEAU et suppléant M. Clément FORESTIER

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

14 - Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte ouvert "Paris Métropole"

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-13

Elus à la majorité : Titulaire : Monsieur Jean-Loup METTON et suppléant : Monsieur Etienne LENGEREAU

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical, et indépendant et M. GILLET

15 - Tramway T6 - Désignation des représentants à la commission d'indemnisation amiable

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-14

Sont élus à la majorité : Titulaire Madame Nicole GIBERT et suppléant Monsieur Joël GIRAULT

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

16 - Désignation des représentants de la ville au SYNCOM

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-15

Sont élus à la majorité : Titulaire : Pascal HUREAU et suppléant : Clément FORESTIER

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical, et indépendant et M. GILLET

17 - Formation des commissions municipales

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-16

1ére commission : FINANCES - PERSONNEL - ADMINISTRATION

Mme Claude FAVRA – M. Thierry VIROL –M. Antoine BOUCHEZ - Mme Nicole GIBERT – Mme Liliane GRAINE – Mme Gabrielle AUSTIN – M. Eric CASTIGNOLI – M. Etienne LENGEREAU – Mme Gwenola RABIER – Mme Marie-Sophie LESUEUR – M. Pierre PERROCHEAU – Mme Anne BELHEUR – M. Claude DROUET – Mme Françoise DECORDE.

2éme commission: TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT

M. Joël GIRAULT - Mme Carole HIRIGOYEN - M. Patrice CARRE - M. Pascal HUREAU - M. Jean LAURENT - M. Alain MILLOTTE - M. Jacques DUCHESNAY - Mme Odile CABANNA - M. Karim TAKI - M. Benoît SABBAGH - M. Clément FORESTIER - Mme Carmelina DE PABLO - M. Joaquim TIMOTEO - M. Boris GILLET

3éme commission : JEUNESSE - SPORTS - CULTURE - AFFAIRES SOCIALES - SANTE

Mme Dominique GASTAUD - Mme Gabrielle FLEURY - Mme Marie-Line COLAVITA - Mme Marie-José RAMBEAU - M. Jean-Yves VERZEELE - Mme Laurence CHARREYRE - M. Patrice ONDOUA - M. David CAMUS - Mme Bénédicte LORSIN-CADORET - Mme Caroline ESTEVENON - Mme Charlotte BAELDE - Mme Marie-Cécile MARSONE - Mme Dominique ARMANO-PELLAN - M. Paul-André MOULY

Adopté à l'unanimité

18 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-17

Ont été élus à la majorité : Titulaires : Madame Dominique GASTAUD, Monsieur Joël GIRAULT, Monsieur Patrice CARRE, Monsieur Alain MILLOTTE, Monsieur Joaquim TIMOTEO et Suppléants : Monsieur Clément FORESTIER, Monsieur Jacques DUCHESNAY, Monsieur Etienne LENGEREAU Monsieur Karim TAKI, Madame Carmelina DE PABLO.

Vote à bulletins secrets

19 - Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-18

Ont été élus à la majorité : Titulaires : Madame Dominique GASTAUD, Monsieur Patrice CARRE, Monsieur Pascal HUREAU, Madame Cécile AUSTIN, Monsieur Joaquim TIMOTEO et suppléants : Monsieur Joël GIRAULT, Madame Gwenola RABIER, Madame Charlotte BAELDE, Madame Laurence CHARREYRE, Madame Anne BELHEUR

Abstention de M. GILLET

20 - Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-19

Ont été élus à la majorité : Titulaires : Madame Dominique GASTAUD, Monsieur Jean LAURENT, Monsieur Clément FORESTIER, Madame Charlotte BAELDE, Monsieur Joaquim TIMOTEO et Suppléants :Madame Carole HIRIGOYEN, Monsieur Alain MILLOTTE, Monsieur Jacques DUCHESNAY, Monsieur Benoît SABBAGH, Madame Carmelina DE PABLO

Abstention de M. GILLET

21 - Fixation du nombre des administrateurs du Centre d'Action Sociale

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-21 et Délibération n°2014-22

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le nombre des administrateurs à 8.

et désigné, à la majorité : Madame Dominique GASTAUD, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Patrice CARRE, Madame Nicole GIBERT, Madame Marie-José RAMBEAU, Madame Bénédicte CADORET, Madame Liliane GRAINE, Madame Anne BELHEUR pour siéger au Centre d'Action Sociale.

Abstention de M. GILLET

22 - Conseil d'administration de Montrouge Habitat : fixation de la composition et désignation des membres

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-22

Le conseil municipal a fixé à l'unanimité le nombre des administrateurs à 23.

Ont été ensuite désignés, à la majorité, comme administrateurs de Montrouge Habitat les élus suivants : Monsieur Thierry VIROL, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Marie-José RAMBEAU, Monsieur Alain MILLOTTE, Madame Liliane GRAINE, Monsieur Claude DROUET

Abstention de M. GILLET

23 - Fixation du nombre des administrateurs à la caisse des écoles

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibérations n°2014-23-1 et 2014 – 24

Le nombre des administrateurs a été fixé l'unanimité à 10.

Les élus désignés, à la majorité, par le conseil municipal sont :- Madame Dominique GASTAUD, Madame Gabrielle FLEURY, Madame Marie-Line COLAVITA, Madame Laurence CHARREYRE, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Madame Gwenola RABIER, Monsieur David CAMUS, Madame Caroline ESTEVENON, Monsieur Paul-André MOULY, Madame Dominique ARMANO

M. GILLET ne prend pas part au vote

24 - Désignation des représentants de la ville à la commission administrative de la Maison de Retraite Madeleine VERDIER

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération n°2014-25

Sont élus à la majorité : Madame Marie-Line COLAVITA et Monsieur Alain MILLOTTE

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

25 - Désignation du représentant de la commune au conseil d'établissement des résidences pour personnes âgées gérées par AREFO et AREPA

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2014-26-1 et 2014-27

A été élu à la majorité pour siéger tant à l'AREPA qu'à l'AREFO : Monsieur Alain MILLOTTE

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

26 - Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'administration des collèges et lycées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2014-28

Ont été élus à la majorité :

<u>Collège Robert DOISNEAU</u> - Titulaires : Madame Marie-Line COLAVITA, Madame Laurence CHARREYRE, Monsieur Jean-Yves VERZEELE et suppléants : Madame Odile CABANNA, Madame Gwenola RABIER, Madame Caroline ESTEVENON;

<u>Collège du Haut Mesnil</u> - Titulaires : Madame Nicole GIBERT, Monsieur Jacques DUCHESNAY et suppléants : Monsieur Patrice ONDOUA et Monsieur Eric CASTIGNOLI <u>Collège Maurice GENEVOIX</u> - Madame Marie-Cécile MARSONE, Madame Françoise DECORDE, Monsieur Paul-André MOULY et suppléants : Madame Carole HIRIGOYEN, Monsieur Alain MILLOTTE, et Monsieur Joaquim TIMOTEO;

<u>Lycée Maurice GENOIX</u> - Titulaires : Madame Gabrielle FLEURY, Monsieur Pascal HUREAU, Monsieur Clément FORESTIER et suppléants : Monsieur Jean LAURENT, Madame Béatrice CADORET, Madame Caroline ESTEVENON.

<u>Lycée Jean MONNET</u> -Titulaires : Monsieur Patrice CARRE, Monsieur Pierre PERROCHEAU, Monsieur Karim TAKI et suppléants : Madame Liliane GRAINE, Madame Marie-Sophie LESUEUR et Monsieur Benoît SABBAGH

Ne prend pas part au vote : M. GILLET

27 - Désignation des représentants du Conseil Municipal aux Conseil d'Ecole

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-29

Ont été élus à la majorité :

Dans les écoles maternelles

Amaury DUVAL : Mme Bénédicte CADORET Maurice Arnoux : Madame Cécile AUSTIN

Marcelin BERTHELOT : Monsieur Pascal HUREAU Nicolas BOILEAU : Madame Odile CABANNA

Aristide BRIAND : Monsieur Alain MILLOTTE BUFFALO : Madame Marie-Cécile MARSONE Haut MESNIL : Madame Marie-Sophie LESUEUR François RABELAIS : Madame Marie-Line COLAVITA

Dans les écoles élémentaires :

Aristide BRIAND : Madame Marie-José RAMBEAU Nicolas BOILEAU : Monsieur Clément FORESTIER

BUFFALO: Monsieur Antoine BOUCHEZ

Raymond QUENDAU: Monsieur Etienne LENGEREAU François RABELAIS: Madame Laurence CHARREYRE

RENAUDEL A : Monsieur Benoît SABBAGH RENAUDEL B : Monsieur Karim TAKI

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

28 - Désignation des représentants de la commune au sein de la SEMARMONT

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-30

Ont été élus à la majorité : Monsieur Jean-Loup METTON, Monsieur Patrice CARRE, Monsieur Pascal HUREAU, Monsieur Etienne LENGEREAU, Monsieur Benoît SABBAGH, Madame Carmelina DE PABLO

Abstention de M. GILLET

29 - Désignation d'un conseiller pour siéger à l'assemblée spéciale d'Etablissement Public Foncier des Hauts de Seine

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-31

A été élu à la majorité : Monsieur Jean-Loup METTON

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

30 - Désignation des représentants de la commune à la SOGEB

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération n°2014-32

Ont été élus à la majorité (vote à bulletins secrets): - Monsieur Jean-Loup METTON, Madame Gabrielle FLEURY, Monsieur Joël GIRAULT, Monsieur Patrice CARRE, Monsieur Etienne LENGEREAU, Monsieur Benoît SABBAGH, Monsieur Karim TAKI, Mme DE PABLO.

L'assemblée a également désigné Monsieur Jean-Loup METTON pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires.

31 - Désignation des représentants de la commune au sein de la SPL "La cuisine Montrouge-Sceaux"

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération n°2014-33

Ont été élus à la majorité en qualité de d'administrateurs: Monsieur Jean-Loup METTON, Madame Claude FAVRA, Madame Dominique GASTAUD, Madame Sophie LESUEUR,

Monsieur Paul-André MOULY.

Et Madame Laurence CHARREYRE pour siéger à l'assemblée délibérante.

Vote à bulletins secrets

32 - Désignation d'un représentant auprès du conseil de discipline de recours d'Ile de France

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-34

A été élue à la majorité : Madame Nicole GIBERT

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

33 - Désignation d'un représentant de la ville au conseil d'administration du Club Jules Ferry

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-35

A été désigné la majorité : Monsieur Alain MILLOTTE

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

34 - Désignation des représentants de la ville au bureau de l'association "aides aux enfants en difficulté"

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-36

Ont été désignés à la majorité : Madame Dominique GASTAUD et Monsieur Antoine BOUCHEZ

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

35 - Désignation des représentants de la ville au conseil d'administration du CAM

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-37

Ont été désignés à la majorité : Titulaire Monsieur Jean-Yves VERZEELE et suppléant Madame Nicole GIBERT

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

36 - Désignation des représentants de la ville au conseil d'administration du SMM

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-38

Ont été désignés à la majorité : Titulaire Monsieur Jean-Yves VERZEELE et suppléant Madame Nicole GIBERT

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

37 - Désignation d'un représentant de la ville pour siéger au conseil d'administration d'ADETEL

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération n°2014-39

Monsieur Pascal HUREAU a été désigné à la majorité pour remplir ces fonctions.

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

38 - Mise en place du comité consultatif des affaires culturelles et des spectacles

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération n°2014-40

L'assemblée a fixé à la majorité : la composition du comité consultatif des affaires culturelles et des spectacles comme suit : 10 élus dont un auquel il sera confié, par le Maire, la présidence du comité, pour la durée du mandat - le directeur de l'espace Colucci - un représentant de l'association Instant Théâtre - un représentant de l'association de la compagnie des marionnettes de Montrouge - un représentant de la Compagnie Etincelle - un représentant de la Compagnie Sortie de secours - le Directeur du conservatoire Raoul Pugno - le Directeur de la médiathèque - le responsable de l'espace musiques et cinéma de la médiathèque - le Président de la société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur-le directeur de la communication de la ville - le responsable du service jeunesse-prévention

et a désigné à la majorité pour siéger au comité : Madame Dominique GASTAUD, Madame Gabrielle FLEURY, Monsieur Pascal HUREAU, Madame Marie-Line COLAVITA, Madame Françoise DECORDE, Monsieur David CAMUS, Madame Charlotte BAELDE, Madame Caroline ESTEVENON, Madame Carmelina DE PABLO, Madame Dominique ARMANO

Ne prend pas part au vote : M. GILLET

39 - Mise en place du comité consultatif des centres de loisirs

Rapporteur: M. LE MAIRE Délibération n°2014-41

Madame ARMANO s'étonne qu'il n'y ait pas de représentant des parents. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas d'association constituée pour représenter les parents des enfants fréquentant les centres de loisirs, et que par ailleurs les personnes représentant les autres entité sont souvent eux-mêmes des parents.

La composition du comité consultatif des centres de loisirs est fixée, à la majorité, comme suit :- 6 membres du conseil municipal - 2 représentants de l'Education nationale/DDEN - 1 médaillé de la jeunesse et des sports - 1 administrateur de la Caisse des Ecoles - 1 représentant du SMM - 1 représentant de l'espace Colucci - le responsable du service prévention-jeunesse - le responsable du service enseignement

Et ont été désignés, à la majorité, les 6 membres du conseil municipal qui siègeront au comité :- Madame Dominique GASTAUD- Madame Carole HIRIGOYEN -Monsieur Patrice ONDOUA - Monsieur Jean-Yves VERZEELE - Madame Charlotte BAELDE - Madame Dominique ARMANO

Ne prend pas part au vote : M. GILLET

40 - Mise en place des commissions consultatives des menus

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-42

La commission consultative des menus pour la restauration traditionnelle

- le Maire, ou son représentant qui emportera alors la qualité de Président du comité sur la durée du mandat.
- deux représentants du conseil municipal, un titulaire et un suppléant,
- un représentant désigné au sein de chaque fédération de parents d'élèves,
- un directeur d'école élémentaire et un directeur d'école maternelle,
- le Directeur Général des services,
- le gestionnaire de la restauration scolaire,
- un agent du service prévention-jeunesse,
- un responsable de cuisine élémentaire et un responsable de cuisine maternelle,
- des agents du service enseignement autant que de besoin,

La commission consultative des menus en liaison froide

- le Maire, ou son représentant qui emportera alors la qualité de Président du comité sur la durée du mandat,
- deux représentants du conseil municipal, un titulaire et un suppléant,
- un représentant désigné au sein de chaque fédération de parents d'élèves,
- les directeurs des écoles concernées,
- le représentant de la société prestataire de service et la diététicienne de cette même société.
- le Directeur Général des services,
- le gestionnaire de la restauration scolaire,
- un agent du service prévention-jeunesse,
- les responsables des cuisines concernées.
- des agents du service enseignement autant que de besoin

Les compositions des deux commissions ont été **adoptées à la majorité**, et les élus désignés pour y siéger sont Madame Claude FAVRA et Madame Caroline ESTEVENON

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologies les verts, communiste, radical et indépendant, et M. GILLET

41 - Confirmation du conseil municipal des enfants

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-43

Le conseil municipal a créé par délibération du 18 octobre 1999, le conseil municipal des enfants avec pour objectif de développer l'esprit citoyen des plus jeunes.

Il convient donc que nous confirmions sa composition :

- le Maire, ou son représentant qui emportera alors la qualité de Président du comité sur la durée du mandat.
- les conseillers municipaux enfants sont élus au niveau de la classe de CM1 pour une durée de deux ans :
- deux membres du conseil municipal,
- le responsable du service enseignement
- le responsable du service prévention-jeunesse

Madame DE PABLO, aurait souhaité que l'opposition soit représentée afin de donner aux enfants une image plus réelle d'un conseil municipal avec sa majorité et son opposition. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a que deux élus qui siègent à ce conseil municipal.

La composition du conseil municipal des enfants est **adoptée à la majorité**, et les élus désignés pour y siéger sont Madame Dominique GASTAUD et Madame Laurence CHARREYRE

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

42 - Confirmation du comité consultatif des jeunes

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2014-44

Par délibération du 22 septembre 2004, le Conseil Municipal a mis en place le comité consultatif des jeunes.

Ce comité a été créé pour :

- donner la parole aux jeunes,
- interpeller les élus locaux et formuler des propositions concrètes sur des questions en matière de jeunesse,
- participer à la vie sociale de la commune et vivre une éducation civique concrète,
- Etre un citoyen actif dans sa commune.

La confirmation du comité consultatif des jeunes est adoptée à l'unanimité

43 - Mise en place de la commission pour l'attribution des places en structures petite enfance

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2014-45

Cette commission aura pour objet d'examiner les demandes d'accueil dans les structures petite enfance de la ville.

Je vous propose qu'elle soit composée de :

- le Maire, ou son représentant qui emportera alors la qualité de Président du comité sur la durée du mandat.
- 3 membres de notre assemblée,
- 3 représentants de la PMI 2 auxiliaires et la coordonnatrice.
- le directeur général des services de la ville,
- le responsable du service petite enfance,
- le responsable du service enseignement,
- les directrices des structures petite enfance.

Monsieur TIMOTEO regrette que, dans la mesure où c'est le conseil municipal qui décide de la composition de cette commission, le nombre d'élus siégeant ne soit pas plus important, ce qui aurait permis d'attribuer un siège à un représentant de l'opposition. Monsieur le Maire répond qu'il aurait fallu porter ce chiffre à huit élus et que le travail de la commission s'en serait trouvé très alourdi.

La composition de la commission pour l'attribution des places en structures petite enfance est **adoptée à la majorité**.

Les 3 membres du conseil municipal qui siègeront à cette commission en dehors du Maire ou de son représentant ont été **désignés à la majorité** : Madame Dominique GASTAUD, Madame Marie-Line COLAVITA, Monsieur Eric CASTIGNOLI

Vote contre du groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant - Ne prend pas part au vote : M. GILLET

44 - Mise en place de la commission de dérogation scolaire

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-46

Je vous propose de mettre en place pour les six années à venir la commission de dérogation scolaire qui aura pour objet d'étudier et de formuler un avis sur les demandes de dérogation à la carte scolaire de notre ville et qu'elle soit composée de :

- le Maire, ou son représentant qui emportera alors la qualité de Président du comité sur la durée du mandat.
- 2 membres de notre assemblée.
- l'inspecteur de l'Education Nationale,
- 1 directeur des écoles maternelles, désigné par ses pairs avant chaque commission,
- 1 directeur des écoles élémentaires, désignés par ses pairs avant chaque commission,
- le responsable du service enseignement

J'invite le conseil municipal à mettre en place cette commission, à accepter sa composition et à désigner les deux élus qui siègeront au côté du Président.

M. MOULY aurait souhaité que l'opposition puisse être représentée dans cette commission. Monsieur le Maire note qu'il n'y a que deux élus à désigner.

La composition de cette commission est **adoptée à la majorité**, et les deux élus du conseil municipal qui siègeront au côté du Président ont également été **désignés à la majorité** : Madame Claude FAVRA et Monsieur Jean-Yves VERZEELE

Vote contre du groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant - Ne prend pas part au vote : M. GILLET

45 - Désignation des conseillers délégués de quartier

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-47

Par délibération du 15 décembre 2010 la ville a mis en place des conseils de quartier et en a fixé la composition et le fonctionnement.

Ces conseils qui ont pour missions :

- D'étudier de manière approfondie la problématique spécifique du quartier
- D'éditer des rapports circonstanciés sur les sujets étudiés
- De faire remonter les idées, les souhaits et les suggestions du quartier. sont composés de 9 membres, au nombre desquels un adjoint ou conseiller délégué de quartier qui préside et anime le conseil.

Aussi, je vous propose de désigner les élus pour siéger à ces conseils de quartier

Ont été désignés par l'assemblée à la majorité :

Le quartier Montrouge Est : Monsieur Alain MILLOTTE Le quartier Ferry-Buffalo : Monsieur Antoine BOUCHEZ

Le guartier Le vieux Montrouge : Monsieur Etienne LENGEREAU

Le quartier Le lion Noir : Monsieur Pascal HUREAU Le quartier Jean Jaurès : Madame Gwenola RABIER Le quartier Plein Sud : Madame Carole HIRIGOYEN

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

46 - Société du Grand Paris - désignation d'un représentant pour siéger au conseil de surveillance

Rapporteur : M. LE MAIRE Délibération n°2014-48

Nous devons donc désigner un élu de notre assemblée pour siéger au comité stratégique. A été **désigné à la majorité** Monsieur Jean-Loup METTON

Ne prennent pas part au vote : Groupe socialistes, Europe écologie les verts, communiste, radical et indépendant et M. GILLET

La séance s'achève à 12H30.